

Pour quels déchets ?



DÉCHETS VERTS

Déchets végétaux, gazon, branchages, feuillage, troncs d'arbre, souches...

♻️ Ils sont transformés en compost végétal.



BOIS

Meubles et mobilier en bois, palettes, planches, contreplaqué...

♻️ Ils sont transformés en panneaux de particules pour de nouveaux meubles ou envoyés en centrale biomasse pour valorisation énergétique.



INCINÉRABLE

Objets en plastique, polystyrène, papier peint, moquette, tapis...

♻️ Ils sont incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique d'HAGANIS et transformés en vapeur, alimentant le réseau de chauffage urbain.



NON INCINÉRABLE

Plâtre*, béton cellulaire, miroirs, vitres, fenêtres, matelas, sommier, canapés...

♻️ Ils sont enfouis dans des installations de stockage de déchets non dangereux.



DÉBLAIS-GRAVATS

Sable, terre, briques, tuiles, parpaings, pierres, carrelage, faïence, céramique, vaisselle...

♻️ Ils sont réutilisés en remblais.

* Sauf à Marly où une benne spécifique est dédiée à la récupération du plâtre.



MÉTAUX

Tous objets en métal : vélo, casserole, table à repasser, ferraille, bidon vide, meuble métallique, acier, fonte, cuivre, laiton, aluminium...

♻️ Chaque métal est dirigé vers sa filière de recyclage pour redevenir métal.



CARTONS

Propres, secs, vides et pliés.

♻️ Ils redeviennent du carton.



PAPIER

À déposer dans les cubi-papiers prévus à cet effet.

♻️ Il redevient du papier.



VERRE

À déposer dans les cubi-verres prévus à cet effet.

♻️ Il redevient du verre.



HUILE DE CUISINE

Huile de friture.

♻️ Elle est essentiellement ré-utilisée dans la fabrication de bio-carburant.



HUILE DE MOTEUR

Huile, bidon d'huile et filtre à huile.

♻️ Après traitement, elle est utilisée dans la fabrication de combustible ou régénérée.



PILES

Piles bâton ou bouton, batteries sèches.

♻️ Elles sont traitées et valorisées par matière dans les centres spécialisés.



TUBES NÉON, AMPOULES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

♻️ Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



PETITS APPAREILS MÉNAGERS

Petit outillage électrique, équipements Hi-Fi et vidéo, ordinateurs (sauf écrans), jouets électriques, cafetière, aspirateur, robot de cuisine...

♻️ Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



GROS ÉLECTROMÉNAGER

Lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, réfrigérateur, climatiseur...

♻️ Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



ÉCRANS

Téléviseur, moniteur informatique...

♻️ Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



PNEUMATIQUES

Pneus de voiture, de 2 roues à moteur, sans les jantes. Limité à 2 pneus par usager et par jour.

♻️ Ils sont rechapés ou envoyés en valorisation énergétique.



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Acides, bases, peinture, vernis, solvants, détergents, cire, pesticides, engrais, emballages souillés, aérosols, médicaments.

♻️ Ils sont traités par une entreprise spécialisée.



RADIOS

♻️ Elles sont traitées par une entreprise spécialisée, qui récupère et recycle les sels métalliques.



BATTERIES

♻️ Elles sont traitées par une entreprise spécialisée.



TEXTILE, LINGE, CHAUSSURES

À déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.

♻️ Le textile et le linge récupérés sont réutilisés en l'état ou transformés en chiffons ou matériau isolant.

LES DÉCHETS SUIVANTS SONT INTERDITS EN DÉCHÈTERIES :



- Ordures ménagères,
- Amiante ou déchets amiantés,
- Produits explosifs,
- Bouteilles de gaz,
- Extincteurs,

- Bois autoclave (dit aussi créosoté),
- Déchets à risques infectieux,
- Déchets d'abattoir ou cadavres d'animaux,
- Carcasses de véhicules ou d'engin,
- Pneus spéciaux, souillés, dégradés ou peints.

Si vous devez vous débarrasser de ces déchets, il vous revient de prendre en charge leur élimination dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.